



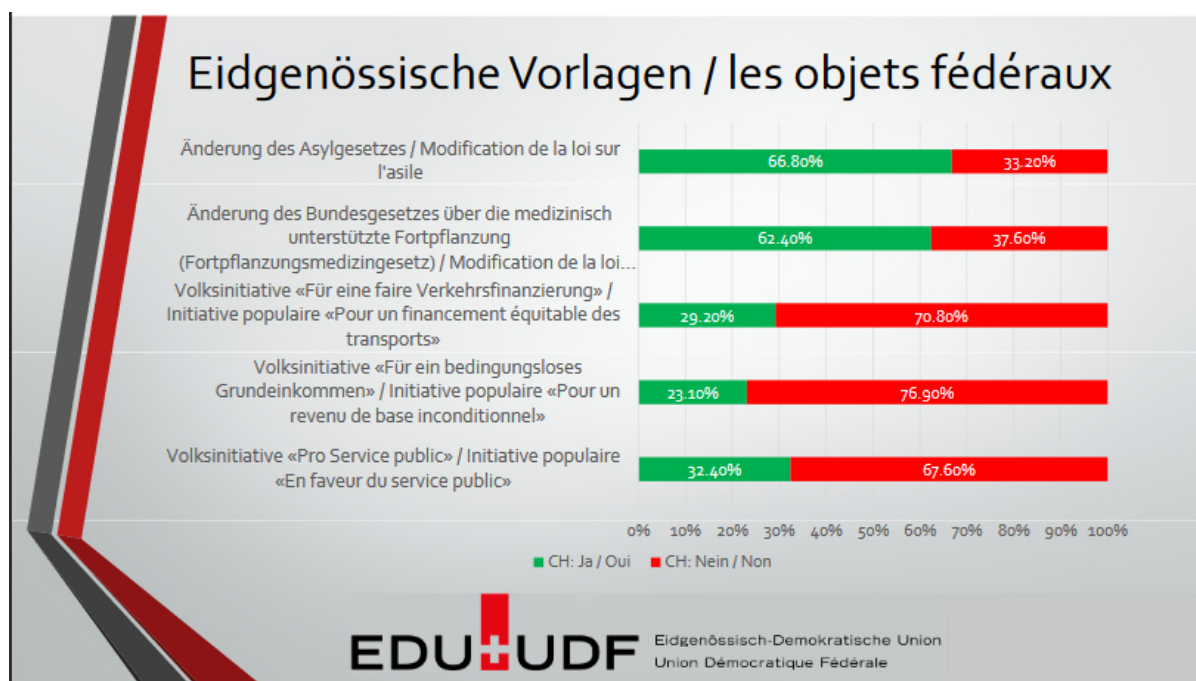
Union Démocratique Fédérale

UDF Suisse



Votations du 5 juin 2016

Les résultats du 5 juin 2016



Non au diagnostic préimplantaire sans limites !



De quoi s'agit-il dans la loi révisée sur la procréation médicalement assistée?

La technique médicale permet aujourd'hui de faire le dépistage de maladies héréditaires et génétiques sur les embryons produits par fécondation artificielle. Cette méthode d'analyse s'appelle «diagnostic préimplantaire» (DPI).

Le Conseil fédéral a recommandé au Parlement d'autoriser cette nouvelle technologie, mais seulement pour des couples atteints par une grave maladie héréditaire. Cela ferait de 50 à 100 analyses par an.

Le parlement n'a pas écouté le Conseil fédéral. Il a décidé une solution allant beaucoup trop loin. Au lieu de se concentrer sur les graves maladies héréditaires, ce sont alors tous les 6000 couples (et plus) qui, chaque année, pourraient faire examiner leurs embryons fécondés in vitro selon toutes sortes de critères et les faire détruire s'ils ne leur conviennent pas.

Que pouvez-vous faire contre cette chimère de l'être humain parfait?

Les présidents du PS et de l'UDC ont déclaré, lors de l'émission télévisée «Arena» du 2 octobre 2015:

«**À mon avis, cette loi dépasse les limites!**» (Christian Levrat)

«**Le Parlement l'a poussée un peu loin!**» (Toni Brunner)

Donc, dites vous aussi NON à cette loi extrême sur la procréation médicalement assistée:

- Vous veillerez ainsi à ce que le Parlement en revienne au projet modéré du Conseil fédéral!
- Les embryons ne seraient alors examinés qu'en cas de soupçon quant à une grave maladie héréditaire!
- Un usage abusif de la nouvelle technologie du DPI, ainsi que la chimère de l'être humain parfait, seraient ainsi empêchés!

Quelles sont les conséquences de cette loi extrême?

Avec le projet excessif et extrême du Parlement, sur lequel nous voterons le 5 juin, des dizaines de milliers d'embryons peuvent être testés massivement pour voir s'ils conviennent ou non – indépendamment de la présence ou non du danger de grave maladie héréditaire. Conséquences:

- Des dizaines d'embryons ne seraient produits que pour être départagés selon qu'il seraient «dignes de vivre» ou «indignes de vivre»
- Si un embryon ne convient pas, il pourrait tout de go être détruit ou utilisé pour la recherche
- De cauchemar, la chimère de l'être humain parfait deviendrait ainsi réalité

- Les parents subiraient alors une énorme pression: ne plus mettre au monde que des enfants «parfaits»

Il ne faut pas!

Pour ces raisons, NON à la loi sur la procréation médicalement assistée:

- Pas de rejet automatique de dizaines de milliers d'embryons seulement parce qu'ils ne passent pas avec succès un «test de normalité»
- Pas d'analyses d'embryons sans soupçon de graves maladies héréditaires
- Pas de contrôles qualité sur les embryons; cela conduirait à la chimère de l'être humain parfait
- Pas de loi extrême, alors que le Conseil fédéral tenait prête une bien meilleure solution

La loi va bien trop loin! Donc: NON!

Source: stop-au-dpi.ch

Ce qu'il faut savoir

Impulsion No. 2 | 2016

Les délégués de l'UDF Suisse ont décidé les mots d'ordre le 9 avril.

Communiqué de presse

Prises de position de l'UDF Suisse:

le 5 juin 2016, 3 x OUI, 2 x NON

Olten, le 9 avril 2016

Réunie à Olten (SO), l'assemblée des délégués de l'UDF a décidé des mots d'ordre suivants, pour les objets mis en votation le 5 juin 2016:

OUI

au « Service public », au « Financement équitable des transports » et à la « Modification de la loi sur l'asile.

NON

au « Revenu de base inconditionnel » et à la modification de la « Loi sur la procréation médicalement assistée ».

OUI

à l'initiative populaire «En faveur du service public»

La suppression continue de bureaux de poste sert d'illustration pratique de la dégradation du Service public.

En plus, la légitimité des salaires mirobolants des hauts fonctionnaires fut mise au pilori. Finalement, l'on a retenu que les tarifs généreusement calculés des entreprises publiques ne doivent pas cacher des taxes supplémentaires.

(OUI: 32; NON: 27; abstentions: 9)

NON

à l'

initiative populaire «Pour un revenu de base inconditionnel»

Notre Constitution fédérale souligne la responsabilité personnelle. L'initiative, par contre, sape toute motivation à entreprendre une formation professionnelle ou à envisager une activité professionnelle lucrative. Il ne faut surtout pas reproduire les tristes expériences des pays communistes d'antan!

(OUI: 2; NON: 72; abstentions: 1)

OUI

à l'initiative populaire «Pour un financement équitable des transports»

Les recettes provenant du trafic routier doivent profiter entièrement aux infrastructures routières. Car tous les autobus de ligne, qui constituent une partie conséquente des transports publics, sont tributaires, eux aussi, de la bonne qualité des routes.

(OUI: 36; NON: 32; abstentions: 6)

NON

à la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

La révision de la loi livrerait des embryons humains à la merci inconditionnelle de leurs semblables.

Voilà pourquoi les délégués s'engagent à l'unanimité contre les dérives de cette révision de loi. A notre avis, le Parlement fédéral doit transposer cet article constitutionnel dans des limites bien plus restrictives, afin de protéger la vie humaine prénatale le mieux possible.

(OUI: 0; NON: 74; abstentions: 0)

OUI

à la modification de la loi sur l'asile (LAsi)

En 2013 déjà, l'UDF avait approuvé les mesures temporaires urgentes en matière d'asile. Maintenant, il s'agit de transcrire la plus grande partie de ces mesures provisoires en loi permanente. Dans cette logique, ayant reconnu la nécessité de procédures accélérées garantissant néanmoins un déroulement constitutionnel, les délégués ont approuvé cette révision par 56 OUI contre 15 NON et 5 abstentions.

Nous vous remercions de bien vouloir informer vos lecteurs et auditeurs du contenu de ce communiqué.
Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à Walter Muller, 078 664 16 17.

Modification de la LPMA

Non

(Oui: 0; Non: 74; Abstentions: 0)

Par la modification de l'Article constitutionnel (119, al. 2, let.c) relatif à la procréation médicalement assistée, acceptée lors des votations du 14 juin 2015, la porte pour la légalisation du DPI (Diagnostic préimplantatoire) a malheureusement été grand ouverte. Il s'agit maintenant de notre devoir de circonscrire cette légalisation bien plus étroitement que le parlement ne le prévoyait dans sa révision de la Loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA). L'UDF s'est engagée contre cette révision de la loi, tant au niveau national que dans divers comités cantonaux. Notre NON dans l'urne aide à protéger la vie humaine prénatale. Voir www.fmedg-nein.ch/fr

Modification de la loi sur l'asile (LAsi)

Oui

(Oui: 56; Non: 15; Abstentions: 5)

Avec nombre de changements purement formels et quelques précisions insignifiantes, cette révision de loi propose cinq sujets importants qui méritent une considération particulière:

- Des procédés plus rapides et des délais plus courts, pour certaines parties de la procédure d'asile.
- Des œuvres humanitaires ne seraient plus invitées aux auditions, en tant qu'observateurs.
- Le requérant d'asile aurait droit à un conseil et à une représentation juridique gratuites.
- La Confédération pourrait procéder par voie simplifiée à l'expropriation de biens-fonds afin d'héberger des requérants d'asile.
- Tous les états de l'UE et de l'AELE seraient déclarés définitivement «des états d'origine ou de provenance sûrs» où des requérants sont à l'abri de toute persécution, ou «des Etats tiers sûrs» où le principe du non-refoulement est respecté.

Initiative «En faveur du service public»

Oui

(Oui: 32; Non: 27; Abstentions: 9)

L'initiative entend renforcer le service public. Elle exige que la Confédération elle-même ou des entreprises contrôlées (au moins par une participation majoritaire) par la Confédération, actives dans le domaine des prestations de base

- ne visent pas de but lucratif
- ne procèdent pas à des subventionnements croisés (ni au profit d'autres secteurs de l'administration, ni pour faire des gains fiscaux)
- ne versent pas de salaires supérieurs à ceux de l'Administration fédérale.

Le comité d'initiative aspire à un service public «à prix abordables», à des prestations de qualité pour tous ainsi qu'à une utilisation judicieuse des moyens. Le Conseil fédéral, par contre, craint

- la perte de la liberté entrepreneuriale des services concernés
- une perte des pouvoirs d'innovation due au manque de moyens.

Initiative «pour un revenu de base inconditionnel»

Non

(Oui: 2; Non; 72; Abstentions: 1)

Le revenu de base demandé devrait «rendre possible une vie humaine digne ainsi qu'une participation à la vie publique». Par contre, le financement et le montant de ce revenu de base inconditionnel devraient être définis seulement après coup, par voie de loi. Le comité d'initiative espère plus de liberté, plus de motivation et de satisfaction humaine, grâce à l'élimination de la lutte pour la survie. Il prévoit des coûts d'environ 200 milliards, pour un revenu de base de 2500 francs par mois (625 francs pour les moins de 18 ans).

Deux modèles de mise en œuvre seraient possibles:

- des prestations à bas niveau: réduction radicale du système social de base, accompagnée d'incitations massives à des activités professionnelles lucratives, afin de pouvoir obtenir des prestations sociales complémentaires;
- des prestations à niveau élevé: ayant droit à un revenu de base inconditionnel élevé, le citoyen peut décider de son chef s'il veut, en sus, poursuivre une activité professionnelle lucrative, ou s'il préfère se dédier à d'autres activités.

Crainces du Conseil fédéral:

- nécessité d'une transformation totale du système social suisse actuel
- perte totale d'attrait des activités professionnelles lucratives
- hausse nette du travail au noir
- des impôts et des taxes fortement élevés
- attrait accru de l'immigration.

Initiative «Pour un financement équitable des transports» (initiative «vache à lait»)

Oui

(Oui: 36; Non; 32; Abstentions: 6)

Buts:

- Les recettes provenant du trafic routier devront être systématiquement affectées à l'infrastructure routière.
- Toute introduction ou augmentation d'impôts, taxes et redevances dans le domaine routier devra, à l'avenir, être soumise au référendum facultatif.

Actuellement, 50% de ces recettes (1,5 milliards de francs) sont mis à disposition du budget général de la Confédération.

David Gysel, Impulsion No. 2 | Avril 2016